

PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Chapitre 2 Prévention



Ville de
MONT-TREMBLANT

PRÉVENTION

CHAPITRE 2 PRÉVENTION

Les conditions climatiques, environnementales et politiques, de même que les particularités de la *Ville de Mont-Tremblant* impliquent inévitablement une certaine vulnérabilité de la municipalité et de ses citoyens à l'égard de diverses menaces naturelles, technologiques et sociales. Le présent chapitre vise l'identification de ces vulnérabilités.

2.1 ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ

La conduite d'une analyse de vulnérabilité a pour but d'orienter les efforts dans les phases subséquentes de planification de la sécurité civile. Cette analyse devient la base de l'implantation d'une démarche intégrée de planification des mesures d'urgence et de la continuité des opérations qui devrait permettre à la *Ville de Mont-Tremblant* de prioriser les mesures à planifier et à implanter pour se préparer à répondre aux situations d'urgence, pour intervenir lors de situations d'urgence et pour poursuivre les opérations critiques.

2.1.1 La démarche

Cette étude a permis de dresser un portrait global des menaces pouvant affecter la *Ville de Mont-Tremblant*, ainsi que des activités ayant lieu sur son territoire. Le processus de l'analyse de vulnérabilité est consensuel et réalisé en comité afin de partager et d'ajuster la perception commune.

L'analyse de vulnérabilité simplifiée est un processus qualitatif qui permet à l'organisation d'identifier une variété de menaces face auxquelles elle peut être vulnérable. Les menaces identifiées peuvent être classées en trois catégories :

- **naturelles** comme, par exemple, les tremblements de terre, les tempêtes de verglas ou les inondations;
- **technologiques** comme, par exemple, les défaillances d'équipements, les déversements de produits chimiques;
- **sociales** comme, par exemple, les alertes à la bombe, les manifestations ou les actes de violence.

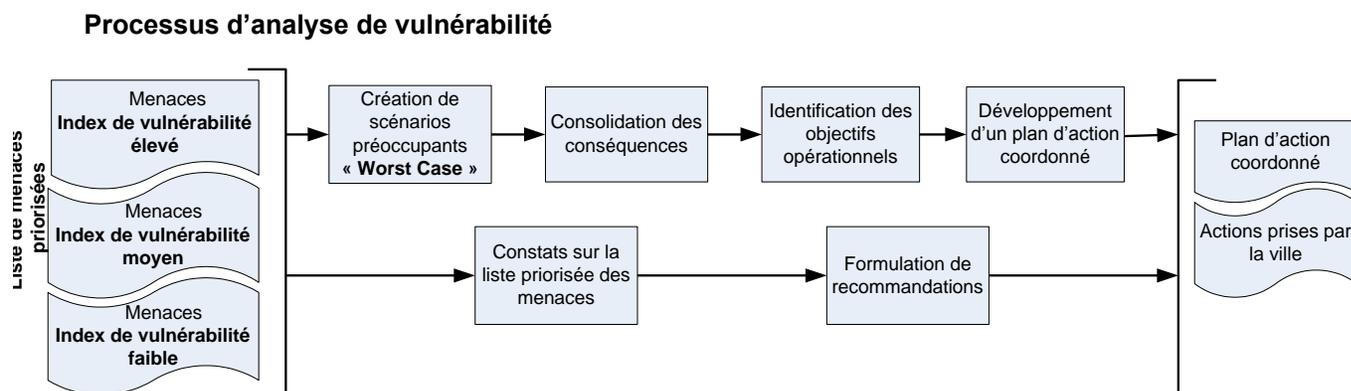
L'analyse de vulnérabilité est un processus qui permet de classer les menaces selon trois niveaux d'un index de vulnérabilité : élevé, moyen ou faible. Ce classement est effectué dans l'objectif de favoriser la « *priorisation* » des efforts à déployer, afin de réduire la vulnérabilité de la *Ville de Mont-Tremblant* face aux situations d'urgence et aux sinistres qui pourraient affecter l'ensemble de la municipalité.

Pour chacune des menaces qui ont été classées comme étant élevées, un scénario préoccupant, également appelé *pire scénario*, a été développé. Ce scénario tente de mettre en scène une situation plausible durant laquelle la menace se concrétiserait et ce, afin d'en déterminer les conséquences.

Une fois que tous les scénarios ont été élaborés, une liste consolidée de toutes les conséquences a été constituée. La liste consolidée des conséquences a permis d'identifier les objectifs opérationnels que la Ville souhaite atteindre. Ces objectifs opérationnels et le plan d'action associé sont présentés au chapitre 3 « Préparation ».

Des constats ont été effectués sur l'ensemble de la liste priorisée des menaces. Des recommandations ont ainsi été formulées sur la base des constats établis. Afin de répondre à ces besoins, la Ville s'est engagée dans des actions. Un ou plusieurs services de la Ville seront mis à contribution, et ce en fonction des actions à entreprendre. La figure suivante représente schématiquement le processus d'analyse de vulnérabilité.

Figure 2 - 1 Processus d'analyse de vulnérabilité



L'analyse de vulnérabilité simplifiée peut être symbolisée par l'équation suivante :

$$V = \frac{P \times C}{E}$$

Où **V** = Vulnérabilité, **P** = Probabilité (fréquence), **C** = Conséquences et **E** = État de préparation

La formule ci-dessus, reconnue et éprouvée dans le domaine de la gestion des risques, peut donc être adaptée au cas spécifique de chaque organisation de la façon suivante :

$$V = \frac{P \times (C1 + C2 + C3 + C4)}{E}$$

Où $C \geq 1$

Où **C1, C2, C3 et C4** = catégories de conséquences (ex : impact humain, impact sur l'environnement, impact économique, atteinte à l'image, etc.).

Note : Les valeurs attribuées à chacun des facteurs ont été établies en consensus avec le CMSC

2.1.2 Les limites

La disponibilité des informations constitue la clé d'une analyse de vulnérabilité réaliste. Bien que l'équipe de travail ait tenté de mettre à profit son expérience de l'environnement de la *Ville de Mont-Tremblant*, certaines informations ont pu être omises.

L'analyse de vulnérabilité présente des résultats relatifs qui ne devraient pas être comparés avec ceux d'une autre organisation. Il importe également de spécifier qu'elle représente un portrait général de la situation dressé au meilleur des connaissances des membres du CMSC. En aucun cas elle ne devrait être utilisée comme un document exact. Elle doit être exploitée afin d'orienter les décisions liées à la démarche de gestion des risques, des urgences et de la continuité des opérations.

2.1.3 Les résultats

Après avoir évalué les probabilités, les conséquences et les mesures de protection pour chacune des menaces, l'équipe de travail a pu dresser un portrait de la vulnérabilité de la *Ville de Mont-Tremblant*. Ci-dessous, se trouvent les 10 menaces pour lesquelles la *Ville de Mont-Tremblant* est la plus vulnérable. À noter qu'aucun risque industriel n'a été identifié.

Tableau 2 - 1 Menaces avec un index de vulnérabilité élevé

Menaces
Vent violent
Pluies diluviennes
Déversement de produits dangereux
Mouvement de foule / émeute/ manifestation
Verglas
Panne électrique
Panne de télécommunications et informatique
Sécheresse / vague de chaleur
Terrorisme
Tempête de neige

N.B. Les inondations ne sont pas incluses dans le tableau des menaces, en raison du fait qu'elles constituent un événement annuel récurrent dans la municipalité.

Afin d'interpréter adéquatement les résultats découlant de l'analyse, les éléments suivants doivent être pris en considération :

- l'aspect très improbable de certaines menaces peut parfois influencer l'évaluation des mesures de protection;
- certaines menaces (ex : émeute) peuvent présenter des conséquences très similaires à d'autres menaces (ex : mouvement de foule);
- certaines menaces ayant été identifiées sont en réalité des conséquences découlant de l'occurrence d'autres menaces (ex : panne);
- l'analyse de vulnérabilité a permis d'identifier les menaces à index de vulnérabilité élevé. Les conséquences se rattachant à chacune de ces menaces ont été identifiées et les objectifs opérationnels ont été formulés par la Ville afin de faire face à ces menaces;
- l'analyse de vulnérabilité ne permet pas d'évaluer précisément le niveau d'impact des menaces sur l'organisation. Celle-ci apporte une vision globale des menaces et du type de conséquences. Si nécessaire, des analyses plus fines doivent être effectuées afin de préciser la gravité de certaines conséquences;
- l'échelle simplifiée des critères de probabilité peut introduire certains biais pour les menaces très improbables.

2.2 MESURES PRÉVENTIVES ET DE PRÉPARATION

Une fois les vulnérabilités identifiées et les priorités établies, l'étape suivante consiste à identifier les moyens de diminuer cette vulnérabilité. Cette diminution s'opère à 3 niveaux :

- en diminuant la probabilité d'occurrence par des mesures de prévention;
- en diminuant les conséquences par des mesures d'atténuation des impacts potentiels qu'une menace pourrait avoir sur la Ville (ex : digues de rétention pour réduire l'impact d'une inondation, gicleurs pour réduire l'impact d'un incendie). Les mesures d'atténuation ne sont pas abordées dans le présent PMSC puisqu'elles font partie de la gestion courante de l'organisation;
- en augmentant l'état de préparation de l'organisation par l'amélioration de la capacité d'intervention.

Ainsi, les mesures de prévention agissent sur l'occurrence des événements et les mesures de préparation agissent sur les conséquences des événements et la capacité d'intervention des organisations, tel qu'illustré par les exemples suivants :

Exemples de mesures de prévention

- Mesures préventives pour les risques technologiques et sociaux
- Arrimage et identification de priorités communes entre partenaires et intervenants
- Aménagement du territoire

Exemples de mesures de préparation

- Réseaux de surveillance et mesures d'atténuation pour les risques naturels, technologiques et sociaux
- Communication de risques
- Plans et procédures
- Formation et exercices
- Coopération entre partenaires et intervenants

Les mesures de prévention devraient faire l'objet de planification ultérieure alors que les mesures de préparation constituent la majeure partie du présent PMSC de la *Ville de Mont-Tremblant*.

INDEX DES ABRÉVIATIONS

C

CMSC, 4, 5

P

PMSC, 6, 7